

II. Nous avons dit ailleurs * que le Pape avoit disposé de l'Evêché de Munster en faveur de l'Evêque de Paderborn ; voici le Bref que le S. Pere écrivit sur cette occasion à ce Prelat le 11. Mai 1707.

Bref du Pape qui nomme l'Evêque de Paderborn à l'Evêché de Munster.

CLEMENT XI. Pape , &c. Cher Frere en J.C. &c Par la puissance qui nous a été donnée d'en haut, de choisir & délire un Conducteur pour l'Eglise de Munster, destituée de Pasteur par la mort de son Evêque ; voulant procurer à cette Eglise un Prelat qui en soit digne ; Nous vous absolvons de toutes excommunications, censures, suspensions, directes ou indirectes, & de toutes les autres irregularitez qui pourroient vous être survenues par quelque justice humaine, ou à quelque autre occasion que ce soit : après quoi Nous vous élevons par nôtre pouvoir & de nôtre propre volonté & plenitude Apostolique à l'administration de l'Eglise de Munster, tant pour le spirituel que pour le temporel ; avec pouvoir de disposer des fruits & revenus de ladite Eglise en la maniere que vous pouvez & en devez disposer. Nous vous ordonnons à nos chers fils le Chapitre & Chanoines de l'Eglise de Munster de faire leur devoir, de même que les Peuples & Habitans de l'Evêché de Munster, en vous recevant & reconnoissant pour leur Evêque ; autrement nous serions obligés d'user envers eux des punitions que nous trouverions bon, suivant l'exigence du cas, & conformément aux Ordonnances Apostoliques, à l'égard des contrevenans aux ordres du S. Siege ; & après vous
avoit

* Voyez *Juillet p. 31.*